

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## NOTE DE SYNTHÈSE n°2019-02

### Réunion du Conseil du 9 avril 2019 à Mirecourt

- **Approbation du procès-verbal de la réunion précédente ;**
- **Compte rendu des décisions du Président exercées par délégation (délibération du 09/01/2017) :**
  - **Décision n°2019-06 du 11/02/2019 :** Fixation du montant des prestations des professeurs de l'École de Musique Intercommunale de Mirecourt dans le cadre des projets culturels à 50,00 € / Heure toutes charges comprises pour l'année 2019 ;
  - **Décision n°2019-07 du 25/02/2019 :** Fixation du tarif d'entrée au cinéma RIO pour l'opération printemps du Cinéma (du 17 au 19 mars 2019) à 4 € ;
  - **Décision n°2019-08 du 27/02/2019 :** Signature de l'acte d'engagement du contrôle technique des travaux de l'ensemble immobilier 12 Quai Lebreuil avec la société Bureau Véritas pour un montant total de 2 760,00 euros TTC ;
  - **Décision n°2019-09 du 27/02/2019 :** Signature de l'acte d'engagement pour l'élaboration du Projet Culturel de Territoire avec l'agence SYLLAB pour un montant total de 40 740,00 euros TTC ;
  - **Décision n°2019-10 du 13/03/2019 :** Signature de la convention avec la Fédération des Départementales des Foyers Ruraux des Vosges ayant pour objet de définir les conditions et les modalités d'organisation de l'accueil de loisirs périscolaire en période scolaire et les activités extrascolaires pendant les vacances (hors vacances estivales de juillet-août) qui sera assuré au « Ptit Xaintois » à Oëlleville ;
  - **Décision n°2019-11 du 19/03/2019 :** Signature de conventions de mise à disposition d'un agent en vue d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie auprès de :
    - Commune d'AVRAINVILLE, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 5 h 00 hebdo
    - Commune de FRAISNES EN SAINTOIS, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 10 h 00 hebdo
    - Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique d'EVAUX ET MENIL, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 4 h 00 hebdo
    - Commune de REMICOURT, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 4 h 00 hebdo
    - Syndicat Intercommunal Scolaire de DOMPAIRE, du 26 novembre 2018 au 4 février 2019 : 4 h 00 hebdo
  - **Décision n°2019-12 du 19/03/2019 :** Signature de conventions de mise à disposition d'un agent en vue d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie auprès de :
    - Commune d'AHEVILLE, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 6 h 00 hebdo
    - Commune de BLEMEREY, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 3 h 30 hebdo
    - Commune de BOULAINCOURT, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 5 h 00 hebdo
    - Commune de POUSSAY, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 18 h 00 hebdo
  - **Décision n°2019-13 du 19/03/2019 :** Signature de conventions de mise à disposition d'un agent en vue d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie auprès de :
    - Commune de GIRCOURT LES VIEVILLE, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 4 h 00 hebdo
  - **Décision n°2019-14 du 19/03/2019 :** Signature de conventions de mise à disposition d'un agent en vue d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie auprès de :
    - Commune de FRENELLE LA PETITE, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 4 h 00 hebdo
    - Commune de VOMECOURT SUR MADON, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 7 h 00 hebdo
  - **Décision n°2019-15 du 19/03/2019 :** Signature de conventions de mise à disposition d'un agent en vue d'exercer les fonctions de secrétaire de mairie auprès de :
    - Commune de JUVAINCOURT, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 12 h 00 hebdo
    - Commune de PUZIEUX, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 7 h 00 hebdo
    - Commune de REPEL, du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2021 : 10 h 00 hebdo
  - **Décision n°2019-16 du 20/03/2019 :** Nomination du régisseur titulaire pour la régie de recettes du Musée de la Lutherie et de l'Archèterie Françaises ;

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

- **Décision n°2019-17 du 20/03/2019** : Attribution de fond de caisse au régisseur de la régie de recettes du Musée de la Lutherie et de l'Archèterie Françaises ;
- **Décision n°2019-18 du 20/03/2019** : Signature de conventions de mise à disposition d'un agent en vue d'exercer les fonctions de MNS, auprès de la Commune de VITTEL pour la période du 28 janvier 2019 au 31 août 2019 à temps complet ;
- **Décisions de liquidation de subvention dans le cadre du Projet d'intérêt Général «habitez mieux»** ;
- **Compte rendu des décisions du Bureau exercées par délégation (délibération du 09/01/2017)** :
  - **Décision n°2019-06 du 12/02/2019** : Remboursement aux régisseurs de la cotisation relative à l'adhésion à l'Association Française de Cautionnement Mutuel ;
  - **Décision n°2019-07 du 12/02/2019** : Temps partiel de droit d'un agent (80 %) pour une durée d'un an à compter du 1er mars 2019, renouvelable jusqu'aux 3 ans de l'enfant ;
  - **Décision n°2019-08 du 12/02/2019** : Recrutement d'un adjoint administratif principal 2ème classe contractuel, à temps non complet (9h00 hebdomadaires) à compter du 1er janvier 2019 (secrétaire de mairie intercommunale) ;
  - **Décision n°2019-09 du 12/02/2019** : Vocation intercommunale du projet de réhabilitation de l'équipement sportif intergénérationnel de la commune d'Harol ;
  - **Décision n°2019-10 du 12/02/2019** : Demande de subvention au centre national de la cinématographie pour les projets d'acquisitions du cinéma Rio ;
  - **Décision n°2019-11 du 12/02/2019** : Remboursement d'une somme de 41,40 euros à un agent (matériel urgent nécessaire à un musée) ;
  - **Décision n°2019-12 du 26/03/2019** : Plan de financement du projet culturel de territoire ;
  - **Décision n°2019-13 du 26/03/2019** : Remboursement d'une somme de 36 euros à un agent (consultation médicale pour aptitude à la conduite de véhicules poids-lourds) ;

## 1. Budgets primitifs 2019

Le bureau propose de délibérer au sujet des 3 budgets primitifs 2019 :

Budget principal (annexe n°1) - ZAE Foncière (annexe n°2) - Assainissement (annexe n°3).

Ces annexes 1, 2 et 3 sont téléchargeables, ainsi que les notes de synthèse des budgets primitifs 2019 (annexes n°4 et 5).

## 2. Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019

Le bureau propose de délibérer au sujet des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019 :

- taxe d'habitation : 4,98 % ;
- taxe sur le foncier bâti : 3,72 % ;
- taxe sur le foncier non bâti : 3,84 % ;
- cotisation foncière des entreprises unique : 28,29 % (taux cible de convergence, calculé à partir de la moyenne pondérée des taux de CFE des communes membres de la CCMD).

## 3. Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019

Le bureau propose de délibérer au sujet du maintien du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2019, à savoir 13,30 %.

Ce taux ne concerne pas le territoire des 32 communes incluses dans le périmètre du SICOTRAL (ancienne communauté de communes du Secteur de Dompaire).

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

## 4. Admissions en non valeurs du budget principal

Le bureau propose de délibérer au sujet d'admissions en non valeurs d'un montant total de 13 810,12 € correspondants à des redevances ordures ménagères.

## 5. Admissions en non valeurs du budget annexe assainissement

Le bureau propose de délibérer au sujet d'admissions en non valeurs d'un montant total de 3 843,33 € correspondants à des redevances d'assainissement.

## 6. Participation financière pour la gestion des réseaux unitaires 2019

Le bureau propose de délibérer au sujet de la participation financière 2019 pour la gestion des réseaux unitaires pour les communes reliées à un système d'assainissement collectif (173 500,80 € TTC), la clé de répartition communale de la dite participation est définie de la manière suivante, conformément à l'étude d'expertise du CEREMA réalisée en 2015 :

- prise en compte du linéaire de réseaux unitaires
- prise en compte du linéaire de réseaux pluviaux se rejetant dans le réseau unitaire (avec retrait du linéaire situé à l'aval des déversoirs d'orage)

	% 2019	MONTANTS 2019
HYMONT	0,00 %	0,00 €
MATTAINCOURT	2,71 %	4 706,23 €
MIRECOURT	77,78 %	134 941,18 €
POUSSAY	10,54 %	18 282,58 €
RAMECOURT	0,76 %	1 312,15 €
PUZIEUX	2,82 %	4 898,68 €
JUVAINCOURT	2,59 %	4 496,29 €
AMBACOURT	2,80 %	4 863,69 €
<b>TOTAL</b>		<b>173 500,80 €</b>

## 7. Redevance d'assainissement collectif et taxe d'assainissement pour immeubles raccordables

Le bureau propose de délibérer au sujet des tarifs de la redevance d'assainissement collectif et de la taxe d'assainissement pour immeubles raccordables pour les communes de Regney, Bouxières aux Bois et Bettegney Saint Brice : 2,27 €HT/m<sup>3</sup> d'eau facturé au redevable par le service des eaux.

## 8. Subventions aux associations et structures partenaires pour l'année 2019

Le bureau propose de délibérer au sujet des subventions aux associations et structures partenaires pour l'année 2019 (voir annexe n°6 téléchargeable).

## 9. Frais scolaires 2017-2018 de l'école d'Oëlleville

Le bureau propose de délibérer au sujet des frais scolaires 2017-2018 de l'école d'Oëlleville, dont le coût total réel s'élève à s'élève à 93 445,13 € (élémentaire 50 825,39 €, maternelle 42 619,74 €), soit un coût par élève: élémentaire 996,58 €, maternelle 1 522,13 €.

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MIRECOURT DOMPAIRE

	ELEMENTAIRE			MATERNELLE		
	NBRE ELEVES	COUT	OBSERVAT°	NBRE ELEVES	COUT	OBSERVAT°
10 communes ex-CCX	45	44 845,93 €		25	38 053,34 €	
COURCELLES	6	5 979,46 €		3	4 566,40 €	
<b>TOTAL</b>	<b>51</b>	<b>50 825,39 €</b>		<b>28</b>	<b>42 619,74 €</b>	
			<b>TOTAL</b>	<b>93 445,13 €</b>		
Rappel coûts année 2016/2017						
ELEMENTAIRE		865,59 €				
MATERNELLE		1 373,58 €				

## 10. Contrat enfance jeunesse (CEJ) 2019-2022

Le bureau propose de délibérer au sujet du CEJ 2019-2022 avec la caisse d'allocations familiales (CAF) des Vosges. Il est proposé de reconduire les actions et les soutiens aux équipements suivants :

- Coordination et pilotage d'une politique enfance jeunesse à l'échelle de la communauté de communes ;
- Multi-accueil Les Ptits Diabes ;
- Multi-accueil Pap'illon ;
- Micro crèche à Madegney ;
- Relais d'assistantes maternelles ;
- Lieu d'Accueil Parents-Enfants ;
- Ludothèque intercommunale.

## 11. Modification des statuts du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR)

Le bureau propose de délibérer au sujet du projet de modification des statuts du PETR proposé le 29 janvier 2019 par le comité syndical du PETR, à savoir l'article I :

Le pôle d'équilibre territorial et rural est dénommé PETR de l'ouest la Plaine des Vosges.

## 12. Tableau des effectifs

Le bureau propose de délibérer au sujet de la modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019, du fait du départ à la retraite du gardien du COSEC :

- adjoint technique principal 1ère classe : - 1
- adjoint technique : + 1

## 13. Questions et informations diverses